

PRÉAVIS N° 51/2017 AU CONSEIL COMMUNAL

Comptes communaux et gestion de l'exercice 2016

Délégué municipal : M. Claude Uldry

Séances de la commission

Dates	Mardi 6 juin 2017 à 20h00 Jeudi 8 juin 2017 à 20h00
Lieu	Salle des maquettes, place du Château 3, 3 ^e étage

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. Préambule

En exécution des dispositions légales, la Municipalité vous soumet les comptes de la Commune pour l'année 2016.

Les comptes de l'exercice 2016 se soldent par un **résultat à l'équilibre**. Il est supérieur aux attentes puisque le budget 2016 prévoyait un résultat déficitaire de CHF 6'137'687.-.

Les éléments qui permettent d'expliquer cette différence sont les suivants :

- **La bonne gestion des charges maîtrisables**

L'ensemble des charges dont la Municipalité a la maîtrise directe (30 – *Autorités et personnel* ; 31 – *Biens, services et marchandises* ; 36 – *Aides et subventions*), sont conformes, voire en-deçà des enveloppes accordées par votre Conseil dans le cadre du budget 2016. Les taux d'intérêts extrêmement faibles dont bénéficie la Ville de Nyon actuellement permettent également de contrôler l'évolution de la charge d'intérêt payée sur la dette de la Commune, malgré une progression marquée de la dette entre 2015 et 2016. En contrepartie, les charges sur lesquelles la Municipalité n'a aucun contrôle, principalement la participation de Nyon à la péréquation intercommunale et à la facture sociale cantonale, évoluent de manière extrêmement forte.

- **Des recettes conjoncturelles plus élevées que prévu**

Les recettes fiscales en lien avec les personnes physiques sont en phase avec ce qui avait été budgétisé. Ce sont surtout les recettes liées aux personnes morales qui sont plus élevées que prévu (+ 3.8 millions de francs), de mêmes que les recettes dites conjoncturelles (droits de mutation et impôt sur les gains immobiliers) qui enregistrent de belles rentrées en 2016 (+ 3.2 millions de francs par rapport au budget). Ces bonnes recettes fiscales doivent être considérées avec prudence, car elles dépendent de situations particulières et qui peuvent être sujettes à de fortes variations : tenue du marché immobilier, conjoncture économique. De même, ces bonnes recettes sont liées à un petit nombre d'acteurs et d'entreprises, ce qui a pour effet d'augmenter encore le risque de variations.

Ces différents éléments permettent de boucler les comptes 2016 sur un résultat à l'équilibre.

2. Comptes de fonctionnement

Résultat comptable de l'exercice 2016

Le résultat comptable de l'exercice 2016 se présente comme suit :

<i>Comptes 2016</i>		<i>Budget 2016</i>		<i>Comptes 2015</i>
<i>Charges</i>	<i>Revenus</i>			
<i>CHF</i>	<i>CHF</i>		<i>CHF</i>	<i>CHF</i>
		<i>Compte de fonctionnement</i>		
198'446'646.-		Total des charges	188'416'699.-	193'860'812.-
	198'446'646.-	Total des revenus	182'279'012.-	195'049'478.-
		Excédent de charges	6'137'687.-	
0.-		Excédent de revenus		1'188'666.-

Les charges totales s'élèvent à CHF 198'446'646.-, soit une différence de CHF 10'029'947.- par rapport au budget. Les recettes totales s'élèvent quant à elles également à CHF 198'446'646.-, soit CHF 16'167'634.- de plus que les recettes budgétisées. Le résultat final présente ainsi des comptes 2016 à l'équilibre.

Il convient de préciser qu'une affectation à un fonds de réserve d'un montant de 5.9 millions de francs a été réalisée au moment du bouclage des comptes (cf. chapitre *Attribution aux fonds de réserve*).

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel est égal aux charges courantes moins les revenus courants. Les charges courantes correspondent aux charges totales moins les amortissements (33), les attributions aux fonds de réserve (38) et les imputations internes (39). Les revenus courants sont égaux aux revenus totaux moins les prélèvements sur les fonds de réserve (48) et les imputations internes (49). Un chiffre négatif signifierait que la Commune devrait emprunter pour financer ses dépenses courantes. Un chiffre positif permet à la Commune d'autofinancer une partie de ses investissements.

Les chiffres sont présentés dans le tableau ci-après :

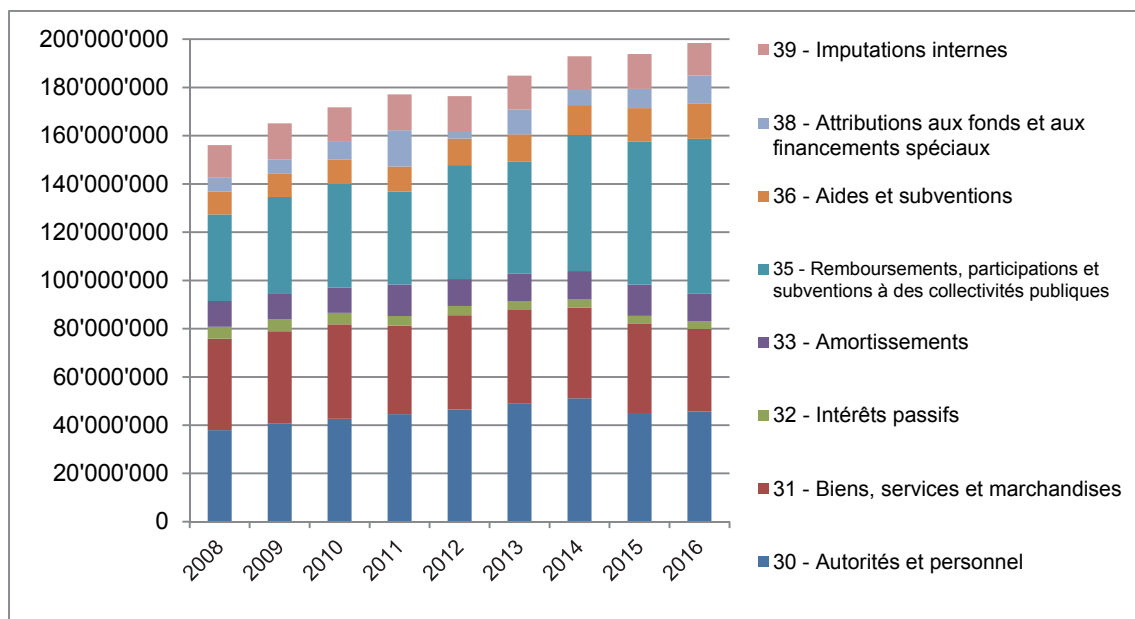
<i>Comptes 2016</i>		<i>Comptes 2015</i>	<i>Budget 2016</i>
<i>CHF</i>		<i>CHF</i>	<i>CHF</i>
	<i>Comptes de fonctionnement</i>		
-161'943'062.-	Total dépenses courantes	-158'484'082.-	-161'327'476.-
179'875'211.-	Total recettes courantes	176'800'647.-	167'284'574.-
17'932'149.-	Résultat opérationnel	18'316'565.-	5'957'089.-
-11'489'761.-	Amortissements	-12'957'693.-	-11'266'133.-
-11'516'722.-	Attributions Fds de réserve	-8'037'328.-	-1'580'959.-
5'074'334.-	Prélèvements Fds de réserve	3'867'124.-	752'307.-
0.-	Excédent de revenus	1'188'666.-	
	Excédent de charges		-6'137'687.-

Le résultat opérationnel (ou marge d'autofinancement) est confortable, avec un montant de plus de 17.9 millions de francs. Cela signifie que la Ville de Nyon est capable de financer l'entier de ses charges de fonctionnement sans recourir à l'endettement. Cela démontre également qu'une partie des investissements a pu être autofinancée cette année (33.3 %). Néanmoins, au vu des investissements conséquents consentis en 2016, la marge d'autofinancement n'a pas été suffisante, et le recours à l'emprunt s'est avéré nécessaire.

Charges de fonctionnement

Charges de fonctionnement	Comptes 2016 CHF	Comptes 2015 CHF	Variations par rapport aux comptes 2015 %	Budget 2016 CHF
Autorités et personnel	45'647'979.-	45'026'141.-	+ 1.4	45'609'873.-
Biens, services et marchandises	34'229'150.-	37'148'855.-	- 7.9	35'528'319.-
Intérêts passifs	3'131'286.-	3'140'111.-	- 0.3	3'449'100.-
Amortissements	11'489'761.-	12'957'693.-	- 11.3	11'266'133.-
Remboursements, participations, subventions à des collectivités publiques	64'167'325.-	59'198'782.-	+ 8.4	61'125'383.-
Aides et subventions	14'767'322.-	13'970'193.-	+ 5.7	15'614'801.-
Attributions à fonds de réserve et financements spéciaux	11'516'722.-	8'037'328.-	+ 43.3	1'580'959.-
Imputations internes	13'497'101.-	14'381'708.-	- 6.2	14'242'131.-
Total	198'446'646.-	193'860'812.-	+ 2.4	188'416'699.-

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des charges de fonctionnement par nature :



Les principaux écarts entre les comptes et le budget sont commentés ci-après.

Autorités et personnel

Le montant global des charges salariales des autorités et des collaborateurs de la Ville de Nyon dépasse très légèrement l'enveloppe qui avait été attribuée au budget 2016 (+ CHF 38'106.-). Si les charges salariales du personnel fixe (3011) respectent l'enveloppe attribuée dans le budget 2016, les charges en lien avec le personnel auxiliaire sont plus élevées que budgétisé (+ CHF 454'350.-), de même que l'engagement de personnel intérimaire (+ CHF 57'214.-). En effet, du personnel auxiliaire a dû être engagé, afin de garantir le bon fonctionnement des services et assurer les prestations à la population lors de l'absence de collaborateurs. Ces dépassements ont fait l'objet de demandes de crédits supplémentaires à votre Conseil lorsque les montants dépassaient les CHF 50'000.-¹.

La progression de la masse salariale entre 2015 et 2016 (+ CHF 621'837.-) s'explique par les nouveaux postes créés, ainsi que par les annuités statutaires. L'administration communale comprenait ainsi 295.5 EPT au 31 décembre 2016 contre 285.2 EPT au 31 décembre 2015².

Biens, services et marchandises

L'enveloppe globale du chapitre 31- *Achat de biens, services et marchandises* est de 1.3 million de francs inférieure au budget 2016, et laisse transparaître une bonne maîtrise des charges par la Municipalité. Il est cependant nécessaire de différencier les rubriques qui constituent ce chapitre comptable pour être en mesure de fournir une analyse plus fine, à savoir :

- les achats d'eau, d'énergie et de combustible (rubrique 312). La variation de cette rubrique explique la plus grande partie de l'écart du chapitre 31. En effet, la consommation d'énergie et de combustibles des bâtiments communaux a été moins élevée que prévue, et des économies d'énergie ont pu être réalisées, ce qui a des impacts positifs sur les charges (- CHF 681'327.-). De plus, la politique efficace d'achat d'eau, d'électricité et de gaz des Services industriels, ainsi que la baisse des prix d'achat, ont permis de réduire les charges d'acquisition de ces fluides (- 1.4 million de francs) ;
- les enveloppes accordées pour entretenir les bâtiments, les routes, les canalisations, les espaces verts, les machines et le mobilier (rubriques 314 et 315) ont été respectées (- CHF 418'277.- par rapport au budget) ;
- quant aux autres dépenses composant le groupe 31 (achat de mobilier, matériel, honoraires, loyer et fermage, impôts et taxes payées), elles dépassent de 1.2 million de francs le budget 2016. Le principal écart est d'ordre comptable et s'explique par l'acquisition de matériel revendu à des particuliers par les Services industriels qui n'a été budgétisé qu'en net³ (+ CHF 856'380.-, entièrement compensé par des recettes). Les autres écarts se justifient principalement par des crédits supplémentaires consentis par la Municipalité et par votre Conseil⁴ concernant des charges d'honoraires (+ CHF 217'874.-) ou par des frais de TVA non récupérable plus élevés que prévus (+ CHF 160'516.-).

¹ Cf. préavis N° 8/2016 et 23/2016 pour les détails des crédits supplémentaires accordés par le Conseil communal

² Il s'agit de la situation effective, qui prend ainsi en compte les vacances de postes, et non la situation théorique, à savoir le nombre d'EPT accordé et budgétisé.

³ Ces dépenses n'ont pas été budgétisées dans le cadre des budgets 2014, 2015 et 2016, suite à un changement de méthode de gestion des stocks des Services industriels, et afin d'avoir un retour d'expérience de quelques bouclements. Ces charges ont néanmoins été budgétisées dans le cadre du budget 2017, de même que les recettes équivalentes. Jusqu'à présent, seul le bénéfice net de ces ventes était budgétisé, sous l'appellation *Bénéfices travaux, marchandises*.

⁴ Cf. préavis N° 23/2016 concernant les crédits supplémentaires 2e série au budget 2016.

Intérêts passifs

Les intérêts passifs payés par Nyon sur sa dette sont inférieurs aux prévisions budgétaires de CHF 317'814.- et s'élevèrent au même niveau que ceux payés en 2015. En effet, malgré l'endettement supplémentaire conséquent en 2016 (+ 45 millions de francs par rapport à 2015), les renouvellements et les nouveaux emprunts ont été conclus à des taux extrêmement favorables, voire négatifs. Ainsi, l'impact des taux des nouveaux emprunts est marginal sur la charge d'intérêts totale de la Ville.

La répartition des emprunts par prêteur au 31 décembre 2016 se présente comme suit :

Emprunts à court, moyen et long terme en CHF	Situation au 31.12.2016	Situation au 31.12.2015	Variations
Emprunts à court terme	45'000'000.-	35'024'886.-	+9'975'114.-
Banque cantonale neuchâteloise	15'000'000.-	15'000'000.-	0.-
Swissquote	10'000'000.-	0.-	+10'000'000.-
Crédit Suisse	10'000'000.-	0.-	+10'000'000.-
PostFinance	10'000'000.-	0.-	+10'000'000.-
Caisse de pension de la Poste	0.-	5'000'000.-	-5'000'000.-
Debiopharm SA	0.-	5'000'000.-	-5'000'000.-
UBS	0.-	10'000'000.-	-10'000'000.-
ECA	0.-	24'886	-24'886.-
Emprunts à moyen et long terme	168'000'000.-	133'000'000.-	+35'000'000.-
UBS	6'000'000.-	6'000'000.-	0.-
Crédit Suisse	5'000'000.-	5'000'000.-	0.-
DEXIA	12'500'000.-	12'500'000.-	0.-
BCV	15'000'000.-	5'000'000.-	+10'000'000.-
BCGE	10'000'000.-	10'000'000.-	0.-
PostFinance	54'000'000.-	34'000'000.-	+20'000'000.-
Caisse de pension de l'Etat de Genève	5'000'000.-	5'000'000.-	0.-
La Poste – Caisse de pension	21'000'000.-	21'000'000.-	0.-
SUVA	29'500'000.-	29'500'000.-	0.-
Luzerner Pensionskasse	5'000'000.-	5'000'000.-	0.-
Canton des Grisons	5'000'000.-	0.-	+5'000'000.-
Total	213'000'000.-	168'024'886.-	+44'975'114.-

Amortissements

Les amortissements réalisés en 2016 correspondent aux montants qui avaient été budgétisés (+ CHF 223'628.-). La baisse marquée d'amortissements réalisés en 2016 par rapport à 2015 (- 1.5 million de francs) s'explique du fait que des amortissements extraordinaires avaient été réalisés lors du bouclage des comptes 2015, pour un total de CHF 1'169'909.-. Ces amortissements extraordinaires n'ont pas été reconduits en 2016.

Remboursements, participations, subventions à des collectivités publiques

Les rubriques liées à la péréquation intercommunale et à la participation de Nyon à la facture sociale sont présentées ci-après :

Péréquation et facture sociale	Comptes 2016 CHF	Comptes 2015 CHF	Variation par rapport aux comptes 2015 en %	Budget 2016 CHF
PC à domicile et hébergement	8'221'183.-	8'010'990.-	+ 2.6	8'221'183.-
RI et participation cant. à l'assurance chômage	8'888'653.-	8'798'763.-	+ 1	8'888'653.-
Subventions et aides personnes handicapées	3'963'254.-	3'910'578.-	+ 1.3	3'963'254.-
Prestations pour la famille et autres prest. soc.	1'320'827.-	1'016'718.-	+ 29.9	1'004'449.-
Subventions primes d'assurance-maladie	2'594'600.-	2'508'380.-	+ 3.4	2'594'600.-
Bourses d'étude et d'apprentissage	1'004'449.-	1'008'501.-	- 0.4	1'320'827.-
Différentiel sur facture sociale de l'année précédente	3'440'699.-	1'215'980.-	+ 183	0.-
Facture sociale	29'433'665.-	26'469'910.-	+ 11.2	25'992'966.-
Participation fonds de péréquation directe	23'504'473.-	22'301'798.-	+ 5.4	22'418'794.-
Remboursements fonds péréquation directe	-14'613'600.-	-13'966'340.-	+ 4.6	-14'613'600.-
Péréquation directe	8'890'873.-	8'335'458.-	+ 6.7	7'805'194.-
Totaux	38'324'538.-	34'805'368.-	+ 10.1	33'798'160.-

A nouveau cette année, les comptes de la Ville de Nyon enregistrent une progression marquée de la participation aux charges cantonales. La participation de Nyon à la facture sociale cantonale progresse de 11.2 %, tandis que l'alimentation nette du fonds de péréquation intercommunale progresse lui de 6.7 %, soit une augmentation de 3.5 millions de francs (+ 10.1 %).

A noter que cette année, le décompte final 2015 reçu en 2016 de la péréquation et de la facture sociale était particulièrement important, pour un total de CHF 4'526'376.-. Ces montants supplémentaires non-budgétisés ont néanmoins pu être presque entièrement neutralisés comptablement par le prélèvement sur le fonds de réserve *Provision solde péréquation* d'une provision constituée dans ce but.

Les autres charges comptabilisées dans la rubrique 35 concernent les participations de Nyon à des associations intercommunales (Police Nyon-Région, SDIS Nyon-Dôle, Centre social régional, ORPC, etc.). De manière générale, ces participations sont en ligne avec les montants budgétisés. A noter néanmoins que suite à un excédent de recettes durant l'exercice 2016 de la Police Nyon Région, un remboursement de la participation de Nyon d'un montant de CHF 1'185'070.- a été effectué par la PNR. Le SDIS Nyon-Dôle a restitué quant à lui CHF 52'603.- à la Ville de Nyon.

Aides et subventions

L'enveloppe globale consacrée aux aides et subventions est respectée (- CHF 850'000.-), et ce malgré le soutien annuel de CHF 240'000.- accordé à Nyon Région Télévision (NRTV) et qui n'avait pas été budgétisé⁵.

Les écarts principaux sont dus notamment à une participation nyonnaise à la facture cantonale transport publics, ainsi qu'aux Transports publics de la région nyonnaise (TPN) moins élevée que prévue. La participation à la couverture de déficit des crèches est également dans l'ensemble moins élevée que budgétisée.

Attributions aux fonds de réserve

Les attributions à des fonds de réserve s'élèvent à plus de 11.5 millions de francs en 2016. Plusieurs éléments viennent expliquer ce montant.

Certaines attributions à des fonds de réserve ont été réalisées afin de boucler à zéro certains chapitres comptables financés par des taxes et dont l'éventuel excédent de revenu ne peut pas financer le ménage courant⁶.

Les participations au financement des infrastructures de la part des propriétaires et promoteurs immobiliers impliqués dans le développement de plans de quartiers ont également été attribuées aux fonds de réserve correspondants. Ce montant s'élève à plus de 1.2 million de francs en 2016 et concerne principalement le quartier des Jardins du Couchant.

Finalement des provisions supplémentaires ont été réalisées. Ainsi, 5.9 millions de francs ont été provisionnés afin de financer les décomptes finaux 2016 de la péréquation intercommunale et de la facture sociale cantonale, qui seront reçus durant l'année 2017.

Imputations internes

Les imputations internes sont des écritures qui permettent d'avoir une vision plus fine des coûts des différents services. Elles figurent en charges et en revenus pour un montant total identique, et sont sans effet sur le résultat net.

Les principales imputations peuvent être segmentées comme suit :

- les imputations d'une partie des charges des services transversaux sur les Services industriels ;
- les imputations entre services « de terrain » ;
- les imputations à l'intérieur d'un service, par exemple des charges de la section « administrative » sur les sections « de terrain ».

⁵ Cf. préavis N° 246/2015

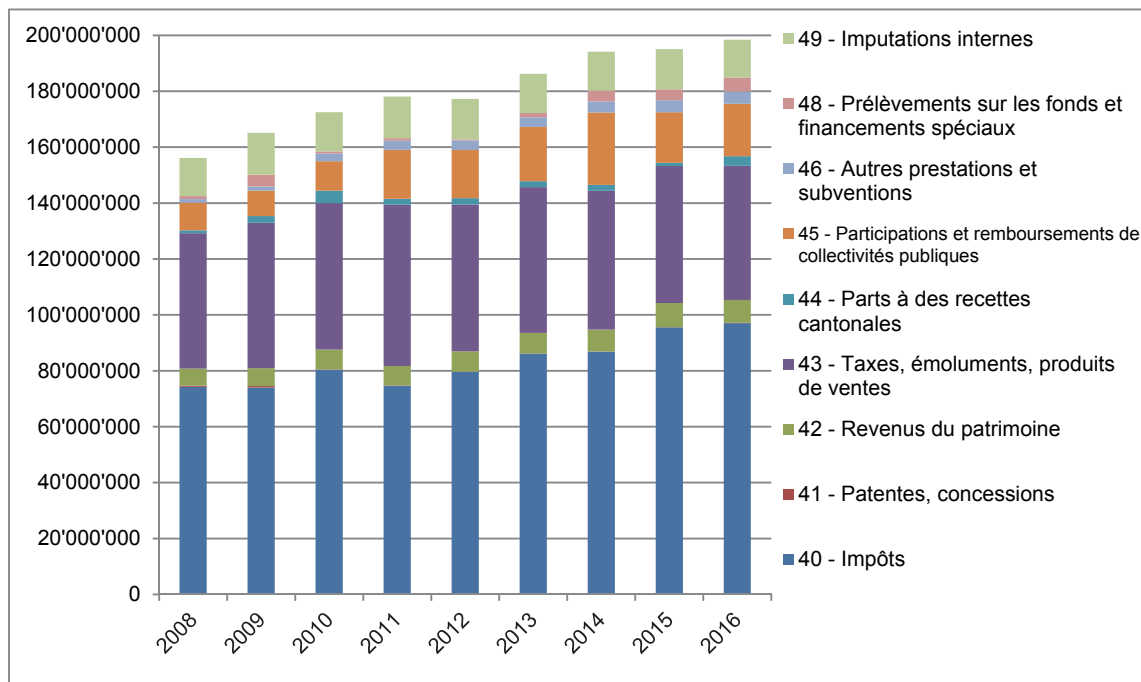
⁶ Service des eaux, égouts et épuration des eaux, déchets urbains, développement durable et énergies renouvelables, tourisme, etc.

Revenus de fonctionnement

Les principales rubriques se présentent comme suit :

Revenus de fonctionnement	Comptes 2016 CHF	Comptes 2015 CHF	Variation par rapport aux comptes 2015 en %	Budget 2016 CHF
Impôts	97'026'722.-	95'534'434.-	+ 1.6	90'774'000.-
Patentes et concessions	137'831.-	62'084.-	+ 122.0	74'000.-
Revenu du patrimoine	8'188'965.-	8'658'098.-	- 5.4	8'959'060.-
Taxes, émoluments, produits ventes	47'995'522.-	49'006'975.-	- 2.1	43'146'388.-
Part à des recettes cantonales	3'395'873.-	1'132'301.-	+ 199.9	1'736'000.-
Participations et remboursements de collectivités publiques	18'809'789.-	18'112'591.-	+ 3.8	18'279'318.-
Autres prestations et subventions	4'320'510.-	4'294'164.-	+ 0.6	4'315'808.-
Prélèvements sur fonds de réserve et financements spéciaux	5'074'334.-	3'867'124.-	+ 31.2	752'307.-
Imputations internes	13'497'101.-	14'381'708.-	- 6.2	14'242'131.-
Total	198'446'646.-	195'049'478.-	+ 1.7	182'279'012.-

Le graphique ci-après présente l'évolution dans le temps des revenus de fonctionnement :



Les variations entre les comptes et le budget 2016 sont expliquées dans les chapitres suivants.

Impôts

Le tableau ci-dessous détaille les résultats et les écarts par impôt :

Impôts	Comptes 2016 CHF	Comptes 2015 CHF	Variation par rapport aux comptes 2015 en %	Budget 2016 CHF
Impôt sur le revenu	49'706'091.-	49'555'412.-	+ 0.3	50'021'000.-
Impôt sur la fortune	8'094'635.-	7'560'669.-	+ 7.1	6'996'000.-
Impôt à la source	3'827'768.-	3'382'277.-	+ 13.2	3'412'000.-
Impôt spécial des étrangers	1'942'993.-	1'637'468.-	+ 18.7	1'600'000.-
Rétrocession impôt frontaliers	3'116'785.-	5'545'222.-	- 43.8	4'400'000.-
Total personnes physiques	66'688'272.-	67'681'048.-	- 1.5	66'429'000.-
Impôt bénéfice net	16'583'310.-	16'401'855.-	+ 1.1	14'000'000.-
Impôt sur le capital	1'548'731.-	411'107.-	+ 276.7	360'000.-
Impôt compl. immeubles	706'051.-	656'287.-	+ 7.6	659'000.-
Total personnes morales	18'838'092.-	17'469'249.-	+ 7.8	15'019'000.-
Impôt foncier	5'983'938.-	5'689'457.-	+ 5.2	5'500'000.-
Droits de mutation	3'555'979.-	2'755'875.-	+ 29.0	2'040'000.-
Successions et donations	1'668'002.-	1'582'543.-	+ 5.4	1'600'000.-
Impôts sur chiens	41'398.-	36'012.-	+ 15.0	36'000.-
Impôts récupérés après défalcatons	251'042.-	320'250.-	- 21.6	150'000.-
Taxes sur boissons	70'571.-	0.-		0.-
Taxes sur tabacs	0.-	2'006.-	- 100.0	4'000.-
Anticipations et concessions	67'261.-	60'077.-	+ 12.0	70'000.-
Intérêts moratoires	472'015.-	734'735.-	- 35.8	400'000.-
Recettes diverses (tombolas-lotos)	2'897.-	2'337.-	+ 24.0	0.-
Impôt sur gains immobiliers	3'395'873.-	1'132'301.-	+ 199.9	1'736'000.-
Autres recettes fiscales	15'508'976.-	12'315'593.-	+ 25.9 %	11'536'000.-
Total	101'035'340.-	97'465'890.-	+ 3.7 %	92'984'000.-

L'analyse globale des recettes fiscale laisse apparaître que les montants prélevés en 2016 sont sensiblement plus élevés que ceux budgétisés (+ 8 millions de francs). Cela est particulièrement dû aux impôts sur les personnes morales et aux impôts dits conjoncturels (impôts sur les gains immobiliers et droits de mutation). Les recettes fiscales progressent également, mais dans une moindre mesure, par rapport aux comptes 2015 (+ 3.6 millions de francs). Une analyse détaillée par type d'impôt vous est proposée ci-dessous :

Impôts des personnes physiques

L'impôt sur le revenu, qui constitue le principal poste des recettes fiscales de la commune, est légèrement inférieur au montant budgétisé (- CHF 315'000.-) et presque identique au montant prélevé en 2015 (+ CHF 151'000.-), et ce malgré une progression de la population. En contrepartie, l'impôt sur la fortune enregistre une progression par rapport à 2015 (+ CHF 534'000.-) et s'avère plus élevé que les montants budgétisés

Afin de bien appréhender ces différences, il est utile de préciser la structuration de cet impôt par année fiscale⁷ :

En centaines de milliers de CHF

Année fiscale	Total	2016	2015	2014	2013 et anté.
Revenu ⁸	47'745.-	38'174.-	4'552.-	2'981.-	2'037.-
Fortune	8'095.-	6'596.-	746.-	407.-	345.-
Total	55'840.-	44'770.-	5'298.-	3'388.-	2'382.-
En %	100.00	80.2	9.5	6.1	4.3

Comme les années précédentes, une part conséquente des revenus liés aux impôts sur le revenu et sur la fortune sont issus des années fiscales précédentes (19.8 %). Néanmoins, ce pourcentage s'est stabilisé par rapport aux boucllements des années précédentes, et ne devrait plus réellement évoluer par la suite.

En prenant en compte uniquement les rentrées fiscales des personnes physiques pour l'année en cours (année fiscale 2016 pour comptes 2016 et année fiscale 2015 pour comptes 2015), il est constaté que l'impôt sur le revenu des personnes physiques progresse de CHF 365'000.- (+1 %) et l'impôt sur la fortune de CHF 702'000.- (+ 11.9 %). La progression de l'impôt sur le revenu d'une année fiscale à l'autre est ainsi en phase avec la progression de la population entre 2015 et 2016.

La rétrocession de l'impôt frontalier affiche une baisse marquée entre 2015 et 2016 (- 2.4 millions de francs). Il faut savoir que le décompte de l'impôt frontalier est reçu l'année qui suit l'année fiscale concernée. Ainsi, une estimation est comptabilisée chaque année au moment du boucllement des comptes. L'évaluation 2015 a été faite en fonction du taux de croissance du nombre de frontaliers. Elle s'est avérée trop élevée par rapport au décompte (reçu en septembre 2016). La valeur du point d'impôt par habitant étant prise en compte dans le calcul de la rétrocession, le décompte 2015 était à la baisse malgré l'augmentation des frontaliers. Cet écart 2015 a dû être corrigé dans les comptes 2016. De plus, l'estimation 2016 a été revue à la baisse, ce qui renforce encore l'écart entre les deux années.

Impôts des personnes morales

Les impôts sur les personnes morales sont plus élevés que budgétisés, pour un total de 3.8 millions de francs. Ils progressent également de 1.4 million de francs par rapport à 2015.

Si l'impôt sur le bénéfice est de 2.6 millions plus élevé que les prévisions budgétaires, il reste dans le même ordre de grandeur que les recettes prélevées en 2015, et vient confirmer le dynamisme et les bons résultats des entreprises sises sur le territoire nyonnais, et la conjoncture actuelle particulière en lien avec le développement immobilier de la ville. Dans le même ordre d'idée, les recettes en lien avec l'impôt sur le capital sont en forte hausse en 2016 (+ 1.1 million de francs), en lien avec une entreprise active dans l'immobilier.

En effet, en plus des entreprises qui contribuent chaque année de manière conséquente à l'impôt sur le bénéfice et le capital, certaines sociétés immobilières et fonds d'investissement viennent participer fortement aux recettes en lien avec les personnes morales. Ces recettes sont dues à des opérations immobilières qui ont été réalisées ces dernières années sur le territoire communal, et doivent donc être considérées comme exceptionnelles.

⁷ Par année fiscale ou année de taxation, il faut comprendre l'année où les revenus ont été réalisés par le contribuable. Il faut également préciser que le système fiscal veut que le contribuable paie des acomptes lors de l'année « n », puis, une fois son dossier taxé, un produit correspondant à la différence entre la facture finale (suite à la taxation) et les acomptes est constaté dans les comptes.

⁸ Ce tableau n'intègre que le produit de l'impôt sur le revenu en lien avec les revenus périodiques. Les prestations en capital (par exemple suite à la perception d'un montant du deuxième pilier) ne sont pas pris en considération.

Autres types d'impôts

Les autres types d'impôts sont également plus élevés que le budget. L'impôt foncier progresse, en lien avec les développements des constructions et des logements. Les impôts conjoncturels, quant à eux, sont particulièrement élevés cette année, en particulier ceux liés aux marchés immobiliers (droits de mutation et impôts sur les gains immobiliers). Cette progression est liée aux nombreuses opérations immobilières qui sont en cours actuellement sur le territoire nyonnais. Il est donc nécessaire de considérer ces recettes comme variables, et sujettes à fluctuation ces prochaines années.

Patentes et concessions

Les montants sont de faible importance avec un résultat en-dessus du montant budgétisé, et en progression par rapport aux comptes 2015.

Revenus du patrimoine

Ils sont composés notamment du produit des intérêts, des locations immobilières, des dividendes perçus sur participations de la Ville, des droits de superficie et des taxes de stationnement.

Dans l'ensemble, les recettes perçues correspondent aux montants budgétés, et les revenus des locations progressent, en lien avec de nouvelles acquisitions immobilières. Les recettes en lien avec les intérêts moratoires sont également plus élevées que prévu. Néanmoins, les recettes issues des différents parkings de la Ville sont moins élevées que prévu (- 1 million de francs) et viennent péjorer les recettes globales de ce chapitre.

Taxes, émoluments, produits des ventes

Les recettes globales de ce chapitre sont plus élevées que celles budgétisées pour un peu plus de 4.8 millions de francs. La plupart de ces recettes supplémentaires sont des éléments conjoncturels et exceptionnels et ne doivent donc pas être considérés comme récurrents. Pour comprendre ces écarts, il est nécessaire de dissocier les différentes sources de recettes. Les principaux écarts sont expliqués ci-dessous.

Près de 1.3 million de francs de recettes nettes non budgétisées ont été perçues en 2016 à titre de contributions compensatoires de stationnement et de financement des infrastructures de la part de propriétaires et de promoteurs (paiement de la taxe pour le financement des équipements communautaires par les promoteurs des Jardins du Couchant pour 1.2 million de francs), lors de la délivrance de permis de construire (rubriques 430 et 431). Ces montants ont été par la suite entièrement reversés aux fonds de réserve correspondants, et sont donc sans impact sur le résultat des comptes communaux.

Concernant les diverses taxes de raccordement et d'utilisation perçues (434), elles sont plus élevées que prévu. Cela est dû en grande partie à des raccordements exceptionnels au réseau d'assainissement en 2016 en lien avec le développement de nouveaux quartiers, et qui ont déclenché une facturation plus importante de ces taxes (+ CHF 432'193.-).

Les recettes liées à la vente de fluides par les SI (poste principal de la rubrique 435) sont 0.9 million de francs plus élevées que les montants budgétés, malgré une baisse des charges d'achats de fluides présentée plus haut dans ce préavis. De même, la vente non-budgétisée par les SI de marchandises et de services à particuliers (1.4 million de francs, partiellement compensé par des charges, cf. chapitre *Biens, services et marchandises*), viennent augmenter les recettes globales de cette rubrique par rapport au budget.

Les recettes liées aux remboursements de traitements (436) des assurances accident et perte de gains maladie en cas d'absence de collaborateurs, et qui ne sont pas budgétisées, viennent augmenter les recettes pour environ CHF 514'000.-.

Finalement, les recettes diverses (439) sont également plus élevées qu'attendues (+ CHF 512'000.-). Cela est dû principalement à des remboursements exceptionnels de la part des assurances de la Commune, à la participation d'autres réseaux d'accueil à l'accueil collectif préscolaire (crèches) de Nyon, ainsi qu'aux prestations de sous-traitance assurées par les SI pour le Service Intercommunal des Eaux de Chéserex - Grens - Eysins (SIECGE), et qui lui est refacturé. Cette recette supplémentaire de CHF 101'680.- n'avait pas été budgétisée, et a été soumise à votre Conseil dans le cadre du préavis N° 8/2016 sur les crédits supplémentaires 1^{ère} série au budget 2016.

Part à des recettes cantonales

Cette rubrique enregistre la part de la Commune à l'impôt sur les gains immobiliers. Comme précisé précédemment, les recettes de gains immobiliers sont en augmentation en 2016 par rapport à 2015 (+2.3 millions de francs), et viennent illustrer le dynamisme du marché immobilier actuellement en cours à Nyon.

Participations et remboursements de collectivités publiques

Ce chapitre enregistre pour l'essentiel le « retour » du fonds de péréquation intercommunale, soit un produit calculé en fonction du nombre d'habitants. A noter que la recette par habitant augmente en fonction de la population totale de la collectivité, ceci afin notamment d'indemniser les villes-centres pour les dépenses supplémentaires supportées par ces dernières (coût d'une infrastructure utile à un bassin de population plus important que les seuls habitants de la ville)⁹. Le retour de péréquation peut également concerner certaines dépenses thématiques (transports et forêts).

Ce chapitre enregistre également les différentes subventions et participations que la Ville de Nyon reçoit du Canton, de la Confédération ou des différentes communes avec lesquelles elle collabore. C'est également sous cette rubrique que sont enregistrées les différentes prestations que Nyon refacture au SDIS Nyon-Dôle et à Police Nyon Région.

Si dans l'ensemble les recettes liées aux prestations assurées par la Ville aux associations intercommunales sont un peu inférieures à celles prévues, la participation des communes aux charges d'enseignement est, elle, plus élevée. Les subventions cantonales et fédérales versées pour les structures d'accueil des enfants sont également plus élevées que prévu, notamment en lien avec l'ouverture de l'UAPE du Ricochet, pour laquelle les charges et les recettes n'avaient pas pu être intégrées dans le budget.

A noter que des subventions non-budgétisées ont pu être obtenues de la part du Canton, pour des projets en lien avec le chapitre 451 environnement.

Autres prestations et subventions

Ces prestations correspondent notamment aux participations des parents pour les crèches et garderies et à la participation de l'UEFA à l'entretien du site de Colovray. Les recettes totales de ce chapitre sont en phase avec les montants budgétisés et correspondent aux montants encaissés en 2015.

⁹ Pour le détail du calcul se référer au préavis N° 236/2015 sur le budget 2016.

Prélèvements sur fonds de réserve

Plusieurs prélèvements sur fonds de réserve ont été opérés en 2016, à savoir :

- deux montants de respectivement CHF 1'085'677.- et CHF 3'422'731.-, pour un total de CHF 4'508'408.-, ont été prélevés sur le fonds de réserve constitué afin de compenser partiellement les décomptes définitifs 2015 de la péréquation intercommunale et de la facture sociale cantonale, et qui sont chaque année envoyés et comptabilisés sur l'exercice comptable de l'année qui suit ;
- un prélèvement sur le fonds de réserve du Service du feu (CHF 260'819.-) afin d'équilibrer partiellement les comptes de ce chapitre. Suite à cette opération, le fonds de réserve est épuisé ;
- un prélèvement de CHF 266'440.- sur le fonds *Protection civile*, afin d'équilibrer partiellement les comptes de ce chapitre comptable. Suite à cette opération, le fonds de réserve est épuisé ;
- un prélèvement de CHF 3'506.- sur le fonds *Eclairage public*, afin d'équilibrer les comptes de ce chapitre comptable ;
- plusieurs prélèvements pour un total de CHF 22'161.- sur le fonds de réserve *Fonds jeunesse Engel-Dumartheray/Lina Getaz-Delafléchère*, afin de financer quelques projets en lien avec la jeunesse ;
- deux prélèvements sur les fonds de réserve *PQ Vallon du Cossy* et *Aménagement du territoire* pour un total de CHF 13'000.-, afin de financer deux opérations d'ordre urbanistique.

Imputations internes

Elles sont le pendant des imputations internes comptabilisées en charges. Elles ont dès lors été commentées dans le chapitre relatif à ce dernier.

3. Comptes d'investissements

Résultat

Comptes 2016		Budget	Comptes
Charges	Revenus	2016	2015
CHF	CHF	CHF	CHF
<i>Comptes d'investissements</i>			
58'652'292.-		Total des charges	77'702'000.-
	4'871'515.-	Total des revenus	12'742'000.-
	53'780'776.-	Dépenses nettes d'investissements	64'960'000.-
			33'419'190.-

Dans la lignée des années précédentes, le montant des investissements en 2016 progresse encore pour s'élever à 58.7 millions de francs bruts. Les recettes s'élèvent quant-à-elle à près de 5 millions de francs, soit un investissement net de 53.8 millions de francs. La forte progression des investissements sur les trois dernières années vient confirmer la concrétisation des projets entrepris durant la précédente législature.

Dépenses d'investissements

Dépenses d'investissements			
<i>Rubriques</i>	<i>Situation au 31.12.2016</i>	<i>Situation au 31.12.2015</i>	<i>Variations</i>
	<i>CHF</i>	<i>CHF</i>	<i>CHF</i>
Investissements	58'491'267.-	38'202'988.-	20'288'279.-
Ouvrages de génie civil et d'assainissement	2'724'266.-	5'326'718.-	-2'602'452.-
Bâtiments et constructions	43'354'791.-	24'607'663.-	18'747'128.-
Installations des Services industriels	11'383'246.-	5'706'072.-	5'677'174.-
Forêts	0.-	71'327.-	-71'327.-
Machines, mobilier et véhicules	643'527.-	815'062.-	-171'535.-
Marchandises et approvisionnements	-80'148.-	-139'041.-	58'893.-
Autres biens	465'586.-	1'815'186.-	-1'349'600.-
Prêts et participations permanentes	0.-	0.-	0.-
Autres prêts et participations	0.-	0.-	0.-
Autres subventions	161'024.-	143'982.-	17'042.-
Autres dépenses d'investissements	161'024.-	143'982.-	17'042.-
Total	58'652'292.-	38'346'970.-	20'385'470.-

Les dépenses de génie civil et d'assainissement diminuent fortement entre 2015 et 2016, avec un total d'investissements de 2.7 millions de francs. Les dépenses les plus importantes concernent l'aménagement du parc du Reposoir pour CHF 415'032.- (préavis N° 224/2015) ou encore les mesures d'aménagement pour les transports publics (CHF 271'635.- pour le préavis N° 51/2012 et CHF 204'111.- pour le préavis N° 125/2013).

Les investissements consentis dans les bâtiments sont à nouveau les plus importants en 2016, avec un total de 43.4 millions de francs. La construction et l'extension d'infrastructures scolaires représentent l'effort d'investissement le plus important de la Commune, avec respectivement 17.2 millions de francs pour le complexe du Reposoir (préavis N° 213/2015), 9.1 millions de francs pour le complexe de Marens (préavis N° 179/2015) et 6.7 millions de francs pour le complexe du Couchant (préavis N° 221/2015). La rénovation du temple a, quant à elle nécessité un investissement de 2.9 millions de francs en 2016 (préavis N° 85/2013), tandis que 3.3 millions de francs ont été investis dans le centre d'exploitation de routes et de voirie (préavis N° 115/2013) et 1.4 million de francs dans la rénovation du bâtiment de Bel-Automne, en vue de la création d'une auberge de jeunesse (préavis N° 222/2015).

Finalement, les principales dépenses en lien avec les Services industriels concernent la reconstruction du réservoir de la Vuarpillière pour 6.3 millions de francs (préavis N° 215/2015), ou encore les extensions des Services industriels pour près de 4 millions de francs.

Recettes d'investissements

Recettes d'investissements			
<i>Rubriques</i>	<i>Situation au 31.12.2016</i>	<i>Situation au 31.12.2015</i>	<i>Variations</i>
	<i>CHF</i>	<i>CHF</i>	<i>CHF</i>
Participations de tiers	4'664'307.-	3'976'776.-	687'531.-
Ventes de terrains	1'873'620.-	270'000.-	1'603'620.-
Participations de tiers	2'790'687.-	3'706'776.-	-916'089.-
Subventions	207'208.-	951'004.-	-743'796.-
Confédération	0.-	287'004.-	-287'004.-
Canton et Conseil régional	207'208.-	664'000.-	-456'792.-
Autres subventions	0.-	0.-	0.-
Total	4'871'515.-	4'927'780.-	-56'265.-

Les participations de tiers concernent pour l'essentiel les crédits d'extension des Services industriels (taxes de raccordements par exemple), ainsi que la participation de la SAPAN aux études et à la construction du nouveau réservoir à la Vuarpillière, ou la participation de la Fondation « Fonds du sport vaudois » à la construction de la salle de gymnastique triple du complexe du Reposoir.

Des subventions ont été également perçues de la part de collectivités publiques. Il s'agit notamment de subventions cantonales pour la construction de la déchèterie, ou de subventions du Conseil régional pour le financement des infrastructures routières et des études pour la construction d'une deuxième salle à l'Usine à gaz.

4. Conclusion

La Municipalité est satisfaite de constater que les finances de la Ville de Nyon sont saines et bien gérées, et peuvent être bouclées avec un résultat à l'équilibre en 2016, dans la continuité des années précédentes. Ce bon résultat est l'illustration d'une région dynamique, dont les retombées fiscales permettent de soutenir le développement de la ville, comme en témoigne l'effort d'investissement ambitieux engagé depuis plusieurs années, et qui se vérifie à nouveau en 2016. Néanmoins, malgré la bonne gestion des finances par la Municipalité, et la progression constatée des recettes fiscales, l'augmentation attendue de la participation nyonnaise aux charges de péréquation a rendu nécessaire la réalisation d'une provision. Cela a pour effet de boucler les comptes à l'équilibre.

Les prochaines années peuvent donc être appréhendées avec sérénité, tout en gardant un œil attentif sur les éléments conjoncturels, dont dépendent fortement les finances communales de Nyon. Une attention particulière sera également portée sur les incertitudes en lien avec le volet vaudois de la réforme de l'imposition des entreprises, ainsi que sur les réformes à venir du système péréquatif, deux éléments qui auront des impacts conséquents sur les finances communales, et sur les équilibres budgétaires prochains.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

- vu** le préavis N° 51/2017 concernant les comptes communaux et la gestion de l'exercice 2016,
- ouï** le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet,
- attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la gestion de l'exercice 2016 et d'en donner décharge à la Municipalité ;
2. d'approuver les comptes de l'exercice 2016.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 27 avril 2017 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :



Le Secrétaire :

Daniel Rossellat

P.-François Umiglia

Annexes

- Brochure des comptes communaux de l'exercice 2016
- Rapport de gestion 2016 (par voie électronique, la version papier sera disponible lors de la séance du 22 mai 2017)
- Rapport de gestion 2016 - version synthétique